



complémentaire mutuelle santé/employeur

Par **Cvero2759**, le **18/02/2020** à **13:36**

Bonjour,

Voilà, mon employeur a souscrit une mutuelle suite à la loi Hollande, elle a résilié cette mutuelle fin d'avril 2019. Il est noté sur mes fiches de payes du mois de mai et juin 2019 "complémentaires santé 24.67 euros", sur ma fiche de paye du mois de juillet "complémentaire santé régularisation -24.67".

Elle a pris une nouvelle mutuelle a partir du 1er juillet 2019.

Voilà, mes questions :

- est ce que je dois lui signaler qu'il y a eu juste une régularisation ?
- au mois de mai et juin 2019, j'ai eu des soins, la mutuelle me réclame les remboursements de ses soins, comment je peux me faire rembourser la partie mutuelle, du que mon employeur a pris la nouvelle mutuelle le 1er juillet 2019. Est ce que je peux me retourner vers mon employeur pour me faire rembourser les soins, du que la loi Hollande oblige tout les employeurs du secteurs privés à une couverture santé complémentaire obligatoire depuis de 2016 la mutuelle d'entreprise.

Bien cordialement